

lu avec plaisir un discours qu'il prononça à Toronto et dont il me fit parvenir une copie la semaine dernière. J'y trouvais la même idée, savoir que le Sénat ne doit pas être une réplique de la Chambre des communes et que, s'il l'était, il devrait disparaître.

Je remercie mes honorables amis de leur geste de ce soir. Lorsque, en prenant mon siège, l'on me dit qu'une telle résolution devait être présentée, je me sentis disposé à m'y opposer, préférant que les bonnes paroles qui pouvaient être prononcées fussent remises jusqu'au jour,—plus proches peut-être qu'on ne s'y attend,—où je passerai dans le royaume des ombres.

(Le Sénat s'ajourne à demain à trois heures de l'après-midi.)

SÉNAT

Mercredi 2 février 1938.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

PROBLÈME DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

AVIS DE MOTION

L'honorable C.-P. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, je désire donner avis de la motion suivante:

Que le Gouvernement soit prié de régler sans plus ample retard le problème des chemins de fer nationaux du Canada, et mette fin définitivement à la perte ruineuse pour le pays de 40 à 50 millions de dollars par année pour combler le déficit et consentir des prêts aux chemins de fer Nationaux du Canada, qui ont déjà englouti plus de 3 billions de dollars des ressources du pays, et sont responsables de plus de la moitié de la dette nationale.

L'honorable JAMES MURDOCK: Honorables sénateurs, je soulève une question de règlement. Il me semble que l'avis de motion qui vient d'être donné comporte des arguments qui, en vertu du règlement de cette Chambre, ne sont pas permis. Il est parfaitement convenable de donner avis que des représentations seront faites, mais la discussion qu'il entraînera ne doit pas être mentionnée dans la motion.

L'honorable M. HARDY: C'est vrai.

L'honorable M. MURDOCK: Je demande que la motion soit modifiée pour qu'elle soit conforme au règlement.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je vais examiner la question et rendrai ma décision à une séance ultérieure de la Chambre.

L'honorable M. BEAUBIEN: Monsieur le Président, je m'inclinerai devant votre décision, et, si c'est nécessaire, je modifierai ma motion, ce qui n'en changera guère la portée.

L'honorable M. DANDURAND: Alors, si je comprends bien, Son Honneur le Président, après en être arrivé à une conclusion au sujet de la question de règlement, s'entendra avec l'honorable sénateur de Montarville (l'honorable M. Beaubien) touchant la forme convenable de l'avis de motion.

BILL D'INTERET PRIVE

REMISE DE TAXES

L'honorable R. B. HORNER propose:

Que les taxes payées, au cours de la dernière session, à l'occasion de la présentation d'un projet de Bill constituant en corporation l'Union Évangélique Baptiste Russo-Ukrainienne, soient remboursées à George Buzovetsky, de Blaine-Lake, province de la Saskatchewan, l'un des requérants, après déduction du coût de la traduction et de l'impression.

—Honorables sénateurs, comme l'indique la motion, des taxes parlementaires ont été payées à la session dernière en vertu de la présentation d'un bill. Les parrains considéreraient que l'organisme en question n'était pas strictement de caractère religieux et ont décidé de ne pas insister pour le moment sur la mesure projetée. On demande simplement une remise des taxes parlementaires, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. CASGRAIN: L'honorable sénateur veut-il expliquer sur quel principe il se base en demandant ce remboursement de taxes? Je ne m'oppose pas à la motion; c'est un simple renseignement que je demande.

L'honorable M. HORNER: Honorables sénateurs, d'autres motions analogues ont été adoptées en cette Chambre, et j'en ai conclu que le principe du remboursement de taxes lorsqu'un bill était abandonné avait été établi. Les parrains, dans ce cas-ci, n'ont reçu aucune valeur pour l'argent qu'ils ont déboursé, car, comme je l'ai dit, ils ont décidé de laisser de côté le bill projeté.

L'honorable M. MURDOCK: Sauf erreur, le bill n'a jamais été déposé ici.

L'honorable M. BALLANTYNE: Non.

L'honorable M. HORNER: C'est exact.

(La motion est adoptée.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le Sénat aborde l'étude du discours du Gouverneur général lors de l'ouverture de la session.